



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

Nos Réf. :

PARIS, LE 14 FEV. 2014

Monsieur le Chef de service,

Par courrier en date du 9 septembre 2013, je vous ai saisi d'une demande d'appui de l'IGAS portant sur trois thématiques : le système de gestion et de traçabilité du compte personnel de formation ; les enjeux de mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle en lien avec le service public de l'orientation ; l'impact de la mise en place du compte sur l'offre de formation.

Les deux premiers sujets ont été traités dans le cadre des travaux de la concertation quadripartite durant le dernier trimestre 2013. Je profite de l'occasion pour réitérer mes remerciements à l'inspection générale pour l'appui stratégique qu'elle a ainsi apporté à ces travaux préparatoires de la réforme en cours.

Il est désormais nécessaire d'initier la troisième mission évoquée. L'impact sur l'offre de formation de la mise en œuvre du compte personnel de formation va être important, alors que ce dernier est conçu pour devenir central en termes de modalité d'accès et de financement de la formation professionnelle continue. Or seules les formations qualifiantes, seront éligibles, lorsqu'elles figureront sur des listes établies nationalement et régionalement par les partenaires sociaux. Une forte mobilisation de l'offre de formation est donc à attendre pour être « référencée » au titre des certifications qu'elle prépare. Cela implique de mettre en œuvre en amont des conditions d'élaboration de ces listes transparentes et objectives, garantes de la qualité et de la pertinence de cette sélection.

Monsieur Pierre BOISSIER
Chef de service
Inspection générale des affaires sociales
39-43 quai André Citroën
75739 Paris cedex 15

En outre, la mise en œuvre du compte personnel de formation est l'occasion pour les financeurs de formation concernés de rationaliser leurs modalités respectives d'achat et

financement de formation afin de mieux peser sur la qualité comme sur les prix de l'offre de formation.

Je souhaite en conséquence que la mission établisse rapidement un bilan des méthodes et bonnes pratiques actuellement utilisées par les différents acteurs et acheteurs de formation concernés pour faire et partager entre eux le diagnostic des besoins en formations qualifiantes du territoire et coordonner ensuite leurs commandes (Régions, Pôle emploi, Copires, OPCA, réseaux observatoire de branches et interprofessionnel). Sur cette base, elle devra émettre des propositions de méthode pour l'élaboration des listes de formation éligibles au compte personnel de formation, dans le cadre défini à l'article premier du projet de loi relatif à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale, et la mise en visibilité des formations éligibles pour le grand public. Ces préconisations devront naturellement être travaillées en étroite collaboration avec les partenaires sociaux responsables de l'élaboration de ces listes et les régions en charge du futur service public régional de la formation professionnelle.

Par ailleurs, la mise en œuvre du compte personnel de formation implique d'améliorer le processus d'achat et de sélection de l'offre de formation. La mission devra étudier les modalités actuellement mises en œuvre, tout particulièrement dans les différents cas de financements individuels de formations. Elle formulera des recommandations afin de mettre en place via le compte personnel de formation des modes de financement efficaces d'une part, et de s'assurer de la qualité de l'offre de formation d'autre part.

Enfin, les processus devant favoriser la qualité de l'information sur les formations éligibles au compte comme le caractère exhaustif de leur référencement devront être examinés et pourront donner lieu à des recommandations afin de permettre le meilleur déploiement du compte personnel de formation.

Ces travaux devront être achevés pour la fin du mois de mai 2014, des points intermédiaires pouvant être réalisés notamment dans le cadre des travaux quadripartites Etat-régions-partenaires sociaux qui sont appelés à se poursuivre pour piloter la mise en œuvre du compte personnel de formation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel SAPIN